

14305/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
pour la Suède**

Bruxelles, le 20 octobre 2026
(OR. en)

14305/26

SOC 652
EMPL 378

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
pour la Suède

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif
pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
pour la Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale¹, et notamment son article 75,

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 10 octobre 2025², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2025 au 19 octobre 2030.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Agnes SÖRENSEN.
- (3) Le gouvernement de la Suède a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 10 octobre 2025 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C, C/2025/5609, 15.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/5609/oj>).

Article premier

M^{me} Martina AXMIN est nommée membre suppléante du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Agnes SÖRENSEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2030.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
